

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / MME DANIELLE MILON**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Aide aux projets concourant à la notoriété du Territoire.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association Sorbonne Conférenciers pour soutenir un projet concourant à la notoriété du territoire, conformément au tableau annexé au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**